



dieppe-maritime  
TOURISME

Pont Ango – Quai du Carénage  
76200 DIEPPE

Tél : 02 32 14 40 60

## OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026 à 16h30, le Comité de Direction légalement convoqué le mardi 12 mai deux mille vingt-six, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Laëtitia LEGRAND.

Présents : Laëtitia LEGRAND, Laurence ARTAUD, Antoine BRUMENT, Sophie CHANDELIER, Véronique DEPREUX, Luc DESMAREST (suppléant d'Isabelle DUBUFRESNIL), Emmanuelle DUPLESSIS, Lilian DUMONT, Marie HERBELIN, Elodie VOISIN (suppléante de Clarisse LABOULLE), Fabrice LANGEVIN, LE BERRE Frédéric (suppléant de Pauline LEGRIS), Sandrine SCHEIN, Christine BERT-HEVERS, Rémi BOCQUILLON LIGER-BELAIR, Asdis DAN, Frédéric MERLE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

Absents : Isabelle ABRAHAM, Yoann COLLIN, Isabelle DUBUFRESNIL (suppléée par Luc DESMAREST), Clarisse LABOULLE (suppléée par Elodie VOISIN), Pauline LEGRIS (suppléée par Frédéric LE BERRE), Claire RENAULT, AUBREE Aurélie, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES, Thomas PAJOT, Thibaut PEYREFORT, Samuel SEBAG.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	31
En exercice :	31
Présents :	21
Procurations :	0
Votants :	21

## BUDGET PRINCIPAL

### DECISION MODIFICATIVE N°1

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Afin de tenir compte de l'absence de deux agents pour congés maternité durant l'année 2025, il est nécessaire d'opérer un transfert de crédits entre chapitres budgétaires.

Le transfert permet ainsi d'adapter le budget à la situation RH sans modifier l'équilibre global de l'exercice.

#### **PAR CES MOTIFS**

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 20 mai 2026,

Sur le rapport de madame La Présidente,

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative n° 1 au budget Principal pour 2025 de l'Office de Tourisme comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1					
Chapitre	Nature	Type d'opération (R - réelle O - ordre P - Patrimoniale)	Libellée	Dépenses	Recettes
012	6411	R	Salaires, Appointements, Commissions de base	21 000,00 €	
<b>TOTAL CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>				<b>21 000,00 €</b>	
013	64198	R	Autres remboursements		21 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>				<b>- €</b>	<b>21 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>				<b>21 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,

  
La Présidente,  
Laetitia LEGRAND



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20260526-DELIB260504-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 08/06/2026